



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 16 avril 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, et mesdames messieurs et les conseillers-ères Jocelyne Houle, vice-présidente, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-403 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 15 - 48 976,14 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 14 - 314 848,11 \$ AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 12 - 3 535,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 15 ainsi que le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 14 ainsi que la liste des réquisitions n° 12 dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 15	pièces de comptes à payer	48 976,14 \$	Du 1 ^{er} au 5 avril 2002
PD n° 14	pièces de comptes à payer	314 848,11 \$	Du 1 ^{er} au 5 avril 2002
Réquisitions n° 12	pièces de comptes à payer	3 535,32 \$	Du 3 avril 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-404 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 – 110 141,94 \$ - PÉRIODE DU 28 MARS AU 4 AVRIL 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-12 d'un montant total de 110 141,94 \$ pour la période du 28 mars au 4 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-405* AUTORISER LE TRÉSORIER À EFFECTUER DES ÉCRITURES COMPTABLES REQUISES - COÛTS DE TRANSITION

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de la Métropole a annoncé le versement d'une subvention de 4 100 000 \$ pour défrayer les coûts de transition sous le vocable PAFREM supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est versée en parts égales entre les années financières 2001 à 2004;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de transition de l'Outaouais a acquitté environ 959 000 \$ de coûts de transition à même la subvention versée en 2001 et que le solde de 66 000 \$ sera retourné à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre au trésorier de réviser le budget de recettes « Subvention – coûts de transition » et de dépenses « Coût de transition » afin d'acquitter les dépenses engendrées par la fusion municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de prévoir les fonds pour acquitter les coûts de transition, jusqu'à concurrence de la somme de 3 141 000 \$, et ce, en fonction des besoins en financement.

La résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-406 SOUSSION - 2002 SP 011 - CONSTRUCTION S.R.B. - COUPE DE BORDURES ET TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la division approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour une période de trois ans, soit 2002, 2003 et 2004, avec la possibilité de prolonger pour deux ans, soit 2005 et 2006, si la Ville de Gatineau est satisfaite des services rendus;

CONSIDÉRANT QU'après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, et ceci d'après le catalogue 62-001, Statistique Canada, indices des prix à la consommation, tableau 2, indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé):

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie « Construction S.R.B. », 760, rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 8J1, pour couper des bordures en béton-ciment, aux prix unitaires indiqués ci-dessous pour l'année 2002, le tout en conformité avec leur soumission en date du 19 mars 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<u>DESCRIPTION</u>	<u>PRIX / MÈTRE LINÉAIRE</u> <u>TAXES EN SUS</u>
Bordure de béton à couper pour aménager des entrées charretières	23,50 \$
Bordure de granite pour aménager des entrées Charretières	29,50 \$
Carottage trous de 75 mm de diamètre	40,00 \$

COUPE DE TROTTOIRS

Largeur de coupe : entre 0 et 25 cm	34,00 \$
Largeur de coupe : entre 26 et 50 cm	45,00 \$
Largeur de coupe : entre 51 et 75 cm	62,00 \$
Largeur de coupe : entre 76 et 100 cm	73,00 \$
Largeur de coupe : entre 101 et 125 cm	89,00 \$
Largeur de coupe : entre 126 et 150 cm	110,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire suivant:

<u>POSTE</u>	<u>DESCRIPTION</u>
02 39420 521	Dépenses de recouvrement d'un tiers Autres travaux / entretien et réparation - infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-407* RÈGLEMENT NUMÉRO 25-2002 - MODIFICATIONS AUX DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'EX-COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS, DANS LE BUT DE REMPLACER LE CRITÈRE DE RÉPARTITION DE LA DETTE BASÉE SUR LE VOLUME DE CONSOMMATION PAR UN TAUX FIXE IMPUTABLE AUX SECTEURS DES EX-VILLES D'AYLMER, DE BUCKINGHAM, DE GATINEAU, DE HULL ET DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 25-2002 visant à modifier les clauses d'imposition des règlements d'emprunt numéros 5, 28, 29, 173, 212, 340, 342, 365, 366, 398, 399, 402, 426, 427, 428, 435, 484, 487, 488, 521, 525, 526, 532, 553, 559, 587, 588, 589, 637, 662, 686 et 687 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais.

La présente résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-408* ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-2002 CONCERNANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS DES SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU - PHASE 6

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 26-2002 concernant le programme de revitalisation des vieux quartiers de Hull et de Gatineau – phase 6.

Les fonds à cette fin au montant de 1 400 000 \$ seront pris à même le règlement numéro 30-2002.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 30-2002 par les autorités compétentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

La présente résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-409* RÈGLEMENT NUMÉRO 28-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 037 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT ET L'IMPLANTATION DU SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DES APPELS ET DU RÉSEAU SANS FIL POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS POLICIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 28-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 2 037 000 \$ pour financer l'achat et l'implantation du système informatisé de gestion des appels et du réseau sans fil pour la gestion des activités policières.

La présente résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-410* RÈGLEMENT NUMÉRO 31-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 032 000 \$ POUR PROLONGER LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, CONSTRUIRE DES BORDURES, INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN INDUSTRIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur la recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 31-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 2 032 000 \$ pour prolonger les services d'aqueduc et d'égouts, construire des bordures, installer un système d'éclairage de rue et poser un revêtement bitumineux sur une partie du chemin Industriel.

La présente résolution du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-411* ENTREPÔT PRÉFABRIQUÉ POUR DÉGLAÇANT, SABLE ET GRAVIER - APPROBATION DU COÛT RÉEL DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL AU MONTANT FINAL DE 246 028,08 \$ AINSI QU'UN MONTANT DE 11 500 \$ POUR L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-853 datée du 23 octobre 2001, a retenu la soumission de Construction DJL inc., au montant de 189 627,91 \$ incluant les taxes, pour les travaux de génie civil – entrepôt préfabriqué pour déglaçant, sable et gravier, contrat 99-18-1;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseil Génivar a transmis à la Ville la recommandation de l'estimation finale des travaux exécutés au montant total de 246 028,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant additionnel de 56 400,17 \$ s'explique en raison des travaux reliés principalement à la surexcavation, à la manutention et à la disposition de matériaux impropres retrouvés dans l'aire de construction du projet;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 11 500 \$ est requis pour l'ajustement des honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver l'estimation finale et totale des travaux, au montant de 246 028,08 \$ incluant les taxes, représentant les ouvrages de génie civil, ainsi qu'une somme de 11 500 \$ pour l'ajustement des frais d'honoraires professionnels, le tout relié au projet de construction de l'entrepôt préfabriqué pour déglacant, sable et gravier, contrat 99-18-1.

Les fonds à cette fin, au montant de 67 900,17 \$ incluant les taxes, seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
FDI	Entrepôt préfabriqué – ouvrages génie civil et ajustement des honoraires	65 539,05 \$
04-13493	Ristourne TPS	2 361,12 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull la somme de 65 539,05 \$ pour donner suite à la présente. Le trésorier est également autorisé à faire les écritures comptables pour donner suite à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-412 SUBVENTION DE 200 \$ À L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE, CERCLE 676 ST-JEAN-VIANNEY, GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle, à l'attention de Mme Pauline P. Caron, régente du cercle 674, St-Jean-Vianney, 1114 de Liesse, Masson-Angers, Québec, J8M 1H8, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui se tiendra le 20 avril 2002 pour le 59^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40014 – enveloppe discrétionnaire des élus – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-413 SUBVENTION DE 200 \$ - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - CHEVALIERS DE COLOMB QUATRIÈME DEGRÉ - SOUPER EN L'HONNEUR DES DAMES - DISTRICT ÉLECTORAL 12

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin des Chevaliers de Colomb, à l'attention de monsieur Denis Philippe, 37, rue du Gisement, Hull, Québec, J8Z 3J9, à titre de subvention pour sa soirée en l'honneur des dames, qui a eu lieu le 6 avril 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972, projet 40012 – enveloppe discrétionnaire des élus – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-414 SUBVENTION DE 200 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE POINTE-GATINEAU - TOURNOI DE CRIBBAGE - DISTRICTS ÉLECTORAUX 10 ET 11

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale 58 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Guy Villeneuve, 86, rue Champlain, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour le tournoi de cribbage qui aura lieu le 27 avril 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972, projets 40010 et 40011 – enveloppe discrétionnaire des élus – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-415 SUBVENTION DE 300 \$ - PAROISSE ST-RENÉ-GOUPIL - SOUPER FAMILIAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX 12, 13 ET 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Paroisse St-René Goupil, à l'attention de madame Francine Dagenais, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour le souper familial qui aura lieu le 10 mai 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
11400-972-40012	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40013	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40014	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée.

CE-2002-416 PARTICIPATION À UN BRUNCH LE 21 AVRIL 2002 - INVITATION À INTERCLUBS AYLMEYER - 275 \$

CONSIDÉRANT QU'il y aura un brunch le dimanche 21 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe au brunch en invitant l'Interclubs:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement du brunch à même le poste budgétaire 02-11100-971 « Conseil municipal contributions » jusqu'à un maximum de 275 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les paiements nécessaires sur présentation des pièces justificatives.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-417 AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER AU SOUPER GASTRONOMIQUE AU PROFIT DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE L'ÎLE - 21 AVRIL 2002 – 1 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Marc Bureau, Richard Côté, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Denise Laferrière, André Levac, Luc Montreuil, Paul Morin et Louise Poirier à participer au souper gastronomique au profit de la Maison de la famille de l'Île le 21 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison de la famille de l'Île, à l'attention de Madame Sylvie Dumouchel, 132 rue Saint-Jacques, Hull, Québec, J8X 2Z4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
11400-972-40011	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40005	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40013	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40010	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40012	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40014	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40008	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40001	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40016	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40006	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-418 AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER AU SOUPER DE LA JONQUILLE ORGANISÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - 22 AVRIL 2002 – 1 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise messieurs Yves Ducharme, Yvon Boucher, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, R. Alain Labonté, André Levac, Luc Montreuil, Paul Morin, Pierre Philion, Simon Racine, André Touchet et mesdames Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à participer au souper de la jonquille le 22 avril 2002, organisé au profit de la Société canadienne du cancer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 50, boulevard Saint-Raymond, Hull, Québec, J8Y 1R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
11400-972-40018	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40010	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40012	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40014	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40017	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40002	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40008	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40001	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40016	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40011	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40007	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40006	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40009	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40003	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40015	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-419 AUTORISER MADAME LOUISE POIRIER À PARTICIPER AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL LE 20 AVRIL 2002 – 40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer au souper-bénéfice de la paroisse Saint-Pierre-Chanel le 20 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de la Fabrique Saint-Pierre-Chanel, 180, boulevard du Mont-Bleu, Hull, Québec, J8Z 1K9.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2002.

Adoptée

Monsieur le président quitte son siège.

La vice-présidente prend le siège de la présidence.

CE-2002-420 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DENISE VINETTE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six mois, de madame Denise Vinette au poste de commis administratif à la direction des systèmes d'information.

Le salaire de madame Denise Vinette est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe IV, échelon 7 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-421* **NOMMER MESSIEURS JACQUES DIONNE, MARC GOHIER ET LOUIS PICARD CHEF DE SECTION ET GREFFIER ADJOINT DE LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q. c. C-72.01) régie le fonctionnement sur les cours municipales du Québec;

ATTENDU QUE les articles 57 et suivants de la loi créent et encadrent la fonction de greffier de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 62 de la loi précise les fonctions du greffier et l'article 63 donne les principaux pouvoirs;

ATTENDU QUE messieurs Jacques Dionne, Marc Gohier et Louis Picard ont été embauchés aux postes de chef de section (CTO 2001-10-18.3) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de nommer messieurs Jacques Dionne, Marc Gohier et Louis Picard chef de section et greffier adjoint de la cour municipale.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-422 PROMOTION DE MONSIEUR RENÉ GIROUARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – QUART DE SOIR OU DE NUIT, ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion de monsieur René Girouard au poste de contremaître – Quart de soir ou de nuit, Ateliers municipaux de Hull, Service des opérations de terrain, Module travaux publics et environnement.

Le salaire et les conditions de travail de Monsieur Girouard sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires auxquels l'employé concerné sera affecté.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-423 PROMOTION DE MONSIEUR FRANÇOIS GUY, AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - QUART DE SOIR, ATELIERS BOULEVARD ST-RENÉ, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion de monsieur François Guy au poste de contremaître – Quart de soir, Ateliers boulevard St-René, Service des opérations de terrain, Module travaux publics et environnement.

Le salaire et les conditions de travail de Monsieur Guy sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires auxquels l'employé concerné sera affecté.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-424 AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE CONTREMAÎTRE - VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUTS, CENTRE-OUEST DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif a nommé monsieur Jocelyn Tremblay au poste de contremaître aux édifices, Service de gestion des édifices / électricité – Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste vacant:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à afficher le poste de contremaître – Voirie, aqueduc et égouts, Centre-Ouest du Service des opérations de terrain, Module travaux publics et environnement.

Adoptée

Le maire reprend son siège.

CE-2002-425 **SOUSSION – 2002 SP 037 – AMÉNAGEMENT DES BUREAUX AU 2^e ÉTAGE AU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX - SECTEUR HULL)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme mentionnée ci-dessous, pour l'aménagement des bureaux au 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (Ateliers municipaux, secteur Hull) le tout en conformité avec leur soumission en date du 28 mars 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme, à savoir :

<u>FIRME</u>	<u>PRIX (taxes incluses)</u>
Jos Pelletier ltée 116, rue Lois Hull, Québec, J8Y 3R7	238 316,85 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
06-10002-011	230 029,37 \$	AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX FUSION TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT,
04-13493	8 287,48 \$	RISTOURNES TPS

Un certificat du trésorier a été émis le 12 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-426 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON-DURABLES NUMÉRO B-12 - 69 507,16 \$ - PÉRIODE DU 29 MARS AU 04 AVRIL 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 d'un montant total de 69 507,16 \$ pour la période du 29 mars au 04 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-427 **AUTORISATION - PARTICIPATION MEMBRES DU CONSEIL - GALA RÉFAP - 20 AVRIL 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Louise Poirier, Denise Laferrière et Jocelyne Houle à assister au Gala de l'excellence du RÉFAP qui se tiendra à l'hôtel Hilton du Lac Leamy le 20 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$, à l'ordre du RÉFAP, 46, rue de la Savane, bureau 102, Gatineau, Québec, J8T 7Z3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
11400-972-40006	125,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40008	125,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40017	125,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-428 SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LE PROJET « EN ESPADRILLES POUR LA SANTÉ MENTALE » AU PROFIT DE LA FONDATION PIERRE-JANET – 775 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, 20 rue Pharand, Hull Québec J9A 1K7, à titre de subvention pour le projet « en espadrilles pour la santé mentale ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
11400-972-40005	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40004	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40013	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40010	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40012	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40014	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40017	75,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40001	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40011	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40007	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40006	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40009	50,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS
11400-972-40018	100,00 \$	ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DES ÉLUS SUBVENTIONS

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2002.

Adoptée

CE-2002-429* VERSEMENT – SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À L’ACTIVITÉ CULTURELLE 2002

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance des demandes d’aide financière des ex-villes de Buckingham et de Masson-Angers:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d’autoriser le trésorier à verser les sommes suivantes aux organismes mentionnés ci-dessous:

- | | | | |
|----|---|----------|--------------|
| 1. | Société d’histoire de l’Outaouais
379, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2G6 | 2 900 \$ | 02-72110-972 |
| 2. | Club de ballet jazz de Buckingham
3, rue Scullion
Buckingham (Québec) J8L 3R3 | 3 900 \$ | 02-72110-972 |
| 3. | Théâtre de L’Escapade
218, rue Richelieu
Buckingham (Québec) J8L 3M1 | 2 238 \$ | 02-72110-972 |
| 4. | Fleurs de Macadam
13, rue Notre-Dame
Aylmer (Québec) J9H 3C3 | 2 000\$ | 02-71533-971 |

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants : 02-72110-972 pour un montant total de 9 038 \$ et 02-71533-971 pour un montant total de 2 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-430 CALENDRIER DES BARRAGES ROUTIERS POUR MAI 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise les barrages routiers suivants, aux mêmes intersections, moyennant les conditions énumérées.

Les organismes doivent respecter les directives de sécurité émises par le Service de police.

Les organismes dégagent la Ville de toutes responsabilités pour tous incidents pouvant résulter de la tenue du barrage routier et à cet effet, les organismes doivent souscrire une police d’assurance responsabilités de 2 000 000 \$, nommant la Ville comme co-assurée et signent tous les documents pertinents à cet effet.

Dans le secteur d’Aylmer

<u>DATE</u>	<u>ORGANISME</u>
4 ou 5 mai	Club Optimiste

Dans le secteur de Hull

DATE

ORGANISME

11 mai

Fondation des maladies du coeur

Autorise le Service des loisirs, sports et vie communautaire à rendre disponible sans frais aux organismes, certains équipements de sécurité.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif